



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83575

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État du Comité du patrimoine culturel.

Texte de la réponse

Le comité du patrimoine culturel, créé par un arrêté du ministre de la culture et de la communication en date du 24 juin 2002, est placé auprès de la ministre et a pour mission de la conseiller dans le domaine de la protection, de la restauration, de l'enrichissement et de la présentation du patrimoine religieux de toutes confessions. Sa composition a été renouvelée en juin 2012. Il ne s'est pas réuni en 2014 et son coût de fonctionnement est nul pour l'État.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83575

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4867

Réponse publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6486